



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Bilan de la brigade de répression de l'action violente motorisée dite « BRAV-M » Question écrite n° 44600

Texte de la question

M. Alain Bruneel interroge M. le ministre de l'intérieur sur les agissements et le rôle de la brigade de répression de l'action violente motorisée dite « BRAV-M » créé en mars 2019 pour lutter contre les violences lors des manifestations. Cette unité s'inspire directement des ex pelotons de voltigeurs motorisés (PVM), brigade de policiers montés à moto qui fut dissoute en 1986 suite au meurtre de Malik Ousseine. D'après plusieurs observateurs et selon plusieurs témoignages, la BRAV-M serait à l'origine de nombreuses tensions et aurait fait preuve d'une grande violence dans le cadre d'interventions en manifestation. Considérant l'importance du droit à manifester en sécurité, il le questionne sur le bilan qu'il tire de la création de la BRAV-M depuis trois ans. Il lui demande s'il a été envisagé de dissoudre cette brigade à la suite des différentes controverses révélés par la presse.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bruneel](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44600

Rubrique : Police

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er mars 2022](#), page 1260

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)